

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE : LA POSITION DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE



Tom DE SCHUTTER,
Directeur



Marianne DUQUESNE,
Conseillère experte



Sylvie SMOOS,
Conseillère experte



Emmanuelle JOUNIAUX,
Conseillère



Alexandre PONCHAUT,
Conseiller expert

L'Union européenne poursuit des objectifs de décarbonation pour atteindre la neutralité carbone en 2050. En outre, comme suite des conséquences de la guerre en Ukraine, la Commission européenne a présenté, à la mi-mai 2022, le plan REPowerEU pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables, y compris pour le transport, afin d'atteindre une plus grande indépendance énergétique européenne et d'assurer sa sécurité d'approvisionnement.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le développement du parc de véhicules électriques en Belgique et, par voie de conséquence, le déploiement de bornes de recharge en Wallonie. En 2023, le Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie s'est penché sur la politique de déploiement de ces bornes.

Nous reproduisons ici la substance de l'avis de notre Conseil d'administration. L'avis complet est disponible sur notre site Internet¹.

¹ Déploiement des bornes de rechargement de véhicules électriques en Wallonie – avis du Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie du 14.2.2023, www.uvcw.be

Tout d'abord, notre Conseil d'administration a **déploré le peu de points de rechargement** pour véhicules électriques accessibles au public. Aujourd'hui, les communes doivent faire face à des citoyens désespérés, auxquels le véhicule électrique est imposé dans certains cas, et qui sont contraints de bricoler des solutions pour pouvoir recharger leur véhicule à proximité de leur domicile.

Nous avons émis de **vives réserves sur ce passage aussi massif à l'électrique**, voulu par l'Europe, soutenu par le Fédéral (au niveau fiscal). Il convient de ne pas oublier les autres technologies permettant la décarbonation des transports par route, qui se développeront peut-être d'ici quelques années et, par conséquent, de ne pas tout miser sur l'électrique sans circonspection.

Il est évident que les demandes d'occupation du domaine public pour recharger son véhicule vont croître au fil du temps (en particulier pour les câbles allant d'une habitation privée à un véhicule stationné en voirie). Vu l'encouragement massif à passer aux voitures électriques et le faible nombre de bornes publiques actuellement disponibles nous craignons une **incompréhension de la part de certains citoyens**, pensant à tort que ce type d'occupation est un droit acquis, ne pouvant être refusé, voire ne nécessitant aucune autorisation préalable. De même, nous craignons que les conséquences de la précarité des autorisations soient peu prises en compte par les citoyens.

Nous insistons par ailleurs sur **l'importance que le cadre légal n'évolue pas vers l'absence d'autorisation préalable**, afin que l'autorité communale garde la pleine maîtrise du domaine public.

Selon nous, **l'autorité régionale devrait opportunément appuyer les autorités locales dans l'information à apporter aux citoyens sur les conditions à respecter en matière d'occupation du domaine public.** De même, il pourrait être opportun de s'assurer que ces principes soient rappelés en amont de travaux d'installation de bornes domestiques (informations à donner par les entrepreneurs lors des devis par exemple).

Cependant, au regard du danger que constituent pour les piétons les câbles traversant les trottoirs, l'Union des Villes et Communes de Wallonie pense que cette solution est à bannir.

Le déploiement de l'électromobilité en Wallonie impose donc une **réponse régionale (et fédérale) transversale forte.** Bien que certaines actions aient été lancées par les différents niveaux de pouvoir, nous déplorons une vision trop sectorielle, limitée dans le temps et non synchronisée avec l'accélération du déploiement des véhicules électriques. **Nous appelons donc singulièrement la Région wallonne à se saisir de cette thématique dans toutes ses composantes, avec une vision transversale à court, moyen et long termes,** indispensable pour la mise en œuvre cohérente et harmonieuse du développement de véhicules électriques en Wallonie.

En particulier, il convient de **veiller à un déploiement équilibré des bornes à travers la Wallonie, afin qu'aucun territoire ne soit délaissé** (et perde alors en attractivité) et d'éviter l'apparition de « zones blanches » pour le chargement de véhicules électriques, tant dans les noyaux d'habitat (pour des raisons d'ordre technico-économique) que dans les zones rurales (pour des raisons économiques).

En outre, il convient **d'assurer l'universalité du paiement aux bornes** en équipant les bornes qui vont être déployées d'un dispositif permettant le paiement par simple carte bancaire.

Au vu des éléments identifiés (occupation du domaine public, accessibilité,...) et des difficultés actuelles auxquelles sont déjà confrontées les villes et communes, nous pensons qu'il est **primordial de privilégier les dispositifs de recharge de véhicules hors voirie** à l'initiative des acteurs privés (particuliers ou entreprises). Les autorités régionales devraient davantage encourager la **mutualisation des bornes** (pour les entreprises et les parkings des centres commerciaux par exemple), en développant un cadre attractif pour ce faire (guide de référence, incitants, ...).

Par ailleurs, **ni le coût de déploiement des bornes, ni le coût d'exploitation et les risques commerciaux associés** (fluctuation des prix de l'électricité, obsolescence progressive des technologies déployées) **ne doivent être mis à charge des communes,** le coût du déploiement des infrastructures de distribution de carburant (diesel, essence, etc.) ayant

jusqu'à présent été pris en charge par l'industrie et, singulièrement pas les fournisseurs de carburant.

Quant à l'occupation de l'espace public, nous estimons que **toute borne installée sur le/au-dessus du domaine public doit être rendue accessible à tous les usagers,** dans des conditions égales pour tous (tarifs notamment). Nous demandons donc qu'un dispositif décréteil impose le caractère accessible à tout usager pour toutes les bornes situées sur ou au-dessus du domaine public.

Le **déploiement d'un réseau de bornes publiques (opéré par des acteurs publics ou privés) doit par ailleurs pouvoir faire l'objet d'une certaine maîtrise par la commune concernée,** notamment quant à leur nombre ou leur localisation, au vu des conséquences que cela peut engendrer en matière de gestion de l'espace public.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie pense aussi que **d'autres leviers plus structurels doivent être actionnés par la Région** pour répondre, à moyen terme, de manière beaucoup plus globale à l'ensemble des contraintes liées à la décarbonation de la société, dont la mobilité, et à un meilleur partage de l'espace public, tels que le développement des voitures partagées, la réalisation de parkings de covoiturage et de délestage équipés en bornes et sécurisés, la requalification de l'espace public associée à l'aménagement de parkings équipés en bornes hors voirie, et ce dans une perspective de réduction de la demande de mobilité automobile au profit, notamment, de l'intermodalité et des modes de transports actifs.

En outre, nous pointons notre **inquiétude quant à la capacité des réseaux** à supporter l'arrivée massive des véhicules électriques et l'augmentation du risque de délestage. Il convient de **permettre aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité de réaliser les investissements nécessaires** dans leur réseau pour assurer la transition énergétique.

Cet avis a été remis aux instances régionales, rappelant notre disponibilité à travailler ensemble à l'implémentation de nos revendications. Nous continuons à suivre de près ce dossier et à relayer notre position en vue d'obtenir une **réelle mise en place d'un plan général de la Wallonie qui réponde aux craintes des municipalistes.**